

**Cages gratuites
en nombre limité**

ENTREE
DES CHIENS EXPOSES
de 8 h à 9 h 30

DEBUT DES JUGEMENTS
10 heures

CONFIRMATIONS SEULES
de 8 h 30 à 9 h 30
pour les chiens non exposés

EXPOSITION CANINE NATIONALE - CACS 3 et 4 mars 2012

VALENCE

Parc des expositions - voir adresse page 2

- Renseignements téléphoniques**
- S.C.R.A. (14 h-17 h).....04 78 84 07 22
 - Mme FALIGOT (14 h-17 h) ..04 90 46 54 89
 - Mme CHALLAYE04 75 37 96 69
 - Mme OBERT04 75 04 63 03
 - CYNOPRINT04 74 21 10 65

**Possibilité de restauration
sur place, au calme**

2 clôtures :
6 et 20 février 2012
+ 10 € entre ces 2 dates

**Grand
Challenge
des Eleveurs**
voir page 4

Engagements par internet : www.cynoprint.com - Paiement sécurisé par carte bancaire

Samedi 3 mars JURY PRESSENTI Dimanche 4 mars

2° GROUPE

- Spéciale Dobermann,**
Pinschers, Schnauzers, RottweilerMme SELTZ-HALTER
- Spéciale CAMILA**
(Fila de Saint Miguel, Fila Brasileiro, Dogo Canario,
Dogue Majorquin, Cimarron Uruguayen,
Mâtin Espagnol, Castro Laboreiro,
Chien de la Serra Estrela, Mâtin de l'Alentejo).....M. MEDARD-RINGUET
- Spéciale Dogue Argentin, Spéciale Shar Pei**.....Mme TOMPOUSKY
- Spéciale Boxer**M. KAFKA
- Spéciale Saint-Bernard, Spéciale Dogue du Tibet,**
Dogue AllemandM. MARTIN
BulldogM. TABO (I)
- Spéciale Dogue de Bordeaux,
Spéciale Bullmastiff, Mastiff**.....M. THEVENON
- Mâtin Napolitain, Leonberg,
Mâtin et Montagne des Pyrénées, Bouviers SuissesMme RIVIERE
- Spéciale Terre-Neuve, Spéciale Landseer**.....Mme BARDET
- Cane Corso et autres races du groupe.....M. SOULAT

4° GROUPE

- Teckels (conf. M. FAVRE).....M. TABO (I)

6° GROUPE

- Spéciale Dalmatien**Mme MIGNON
- Spéciale Basset Hound**Mme SELTZ-HALTER
- Spéciale Chien de Saint Hubert**
et autres races du groupeM. FAVRE

7° GROUPE

- Spéciale Griffon Korthals,**
Epagneul Breton, Epagneuls de MunsterM. GALLET-LACHAISE
- Autres races du groupeM. GOUBIE

8° GROUPE

- Spéciale Retrievers**.....Mme VARAINE
- Spéciale Chiens d'Eau**.....Mme RAULT
- Spaniels (conf. M. GOUBIE)M. TABO (I)
- Autres races du groupeM. GOUBIE

1° GROUPE

- Bergers Australiens (Kelpie et Sheperd), Berger de Beauce.....M. THEVENON
- Spéciale Bergers Belges** (Tervueren, Laekenois)Mme BERTON-SARLAT
- Spéciale Bergers Belges** (Groenendaël, Malinois),
Spéciale SchipperkeM. GRIOL
- Colley Barbu, Border Collie, Welsh Corgi, Bergers de Bergame, de l'Est
(conf. M. MEDARD-RINGUET)
- Berger Blanc Suisse (conf. M. MOTTE)M. TABO (I)
- Spéciale CAMILA**
(Berger de la Serra de Aires, Berger de Majorque),
Berger Croate, Berger de Brié, Berger de Picardie, Bobtail,
Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes.....M. MEDARD-RINGUET
- Berger Allemand.....M. MOTTE
- Chien de Berger Catalan, Berger des Pyrénées,
Spéciale Colley, Berger des Shetland.....M. THEBAULT
- Chien Loup Tchecoslovaque, Berger de Maremme et des Abruzzes,
Berger Polonais de Podhale, Berger de Russie MéridionaleM. SOULAT
- Bouvier Australien, Bouviers des Ardennes et des FlandresMme SELTZ-HALTER

3° GROUPE

- Jack et Parson Russel TerrierM. GRIOL
- Airedale et Terrier Divers, American Staffordshire Terrier,
Terrier EcosaisM. JOUANCHICOT
- Bull Terrier, Bull Terrier du Staffordshire.....Mme SELTZ-HALTER
- Yorkshire.....M. BARENNE
- Autres races du groupeM. MEDARD-RINGUET

5° GROUPE

- Spéciale Chiens Nordiques,
Spéciale Chien d'Ours de Carélie,
Spéciale Spitz Japonais**.....M. DESCHOMETS
- Eurasier.....M. JOUANCHICOT
- Primitifs.....M. MAGRÉ
- Husky, Malamute, Akita Américain, Chow-Chow,
et autres races du groupeM. MEYER

9° GROUPE

- Chien Chinois à Crête, Bouledogue FrançaisM. SALLET
- Coton de Tulear, Caniches,M. SOULAT
- Bichons, Petit Chien Lion, Griffons Belges, Bruxellois,
Petit Brabançon, Epagneul Pékinois et JaponaisMme BODSON
- Spéciale Epagneul Tibétain, Lhasa Apso,
Shih Tzu, Terrier Tibétain**M. MEDARD-RINGUET
- ChihuahuaM. MATTERA
- Carlin, Boston Terrier (conf. M. BARENNE)M. TABO (I)
- Cavalier King Charles, King Charles, Papillon, Phalène
et autres races du groupeM. BARENNE

10° GROUPE

- Petit Lévrier Italien, WhippetM. MATTERA
- Spéciale Greyhound** et autres races du groupeM. MAGRÉ

**La répartition des chiens entre les juges pourra être modifiée
en cas de force majeure.**

**ENTREE FORMELLEMENT INTERDITE
DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION
AUX CHIENS NON ENGAGÉS.**

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GENERAL DE L'EXPOSITION - A CONSERVER PAR L'EXPOSANT

ARRIVÉE ET JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 30. Les jugements commenceront à 10 heures précises.

LOGEMENT – Des cages, en nombre limité, seront à disposition sur le site.

SORTIE DES CHIENS – Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17 heures. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures après versement d'une caution de 40 €. Restaurant et buvette à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur ; le nom, l'adresse de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE : il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le service vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ;
 - des chiens aveugles ou sourds ou estropiés ;
 - des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ;
 - des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.
- des chiens dangereux.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

COUPE D'OREILLES : conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'un animal ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines et celles qui appartiennent à une association non affiliée à la S.C.C.

Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la S.C.C. et la F.C.I. et inscrits à un livre d'origine reconnu par la F.C.I. (livre d'attente inclus). Les juges peuvent présenter un chien ne leur appartenant pas le jour où ils n'offrent pas.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements ;
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition ;
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée. Seuls les chiens ayant obtenu au moins un C.A.C.S. dans une exposition organisée sous les règlements de la Société Centrale Canine peuvent être acceptés "non concourant pas".

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

CLASSE INTERMÉDIAIRE – (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Ouverte). Pour les chiens âgés de plus de 15 et moins de 24 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire) – Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire) – Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription). La récompense doit être homologuée avant la date de clôture de l'exposition.

CLASSE CHAMPION – Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE JEUNE – Pour tous chiens âgés de plus de 9 et moins de 18 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS.

CLASSE PUPPY – Pour tous chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

CLASSE VÉTÉRAN – Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans (comptés à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Les meilleurs vétérans ayant obtenu le qualificatif « 1^{er} excellent » dans la classe Vétéran peuvent concourir pour le titre de Meilleur de Race.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy et Vétéran.

Autres classes :

CLASSE HORS CONCOURS – Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge. Ils ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de confirmation.

CLASSE ÉLEVAGE (ex Lot d'Élevage) : un minimum de 3 et un maximum de 5 sujets de la même race et de la même variété, quel que soit leur sexe, élevés par la même personne, même si celle-ci n'est pas la propriétaire.

CLASSE LOTS D'ÉLEVAGE (ex reproducteurs) : un mâle ou une femelle accompagné au moins de 3 et au maximum de 5 de ses fils ou filles.

COUPLE – Pour deux chiens de mêmes race et variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux sujets de mêmes race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

MEUTE – Chiens courants : pour six chiens courants minimum, de même race, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire dont trois chiens doivent être engagés dans la classe Travail.

Terniers et Teckels : pour les six Terniers ou les six Teckels, le propriétaire doit justifier que ses trois chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail et qu'il est titulaire de l'attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine Rhône-Alpes par mandat cash, chèque bancaire ou chèque postal. Pour les exposants étrangers : mandat international exclusivement.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS – 2 clôtures des engagements : 6 février et 20 février 2012. Engagements par Internet sur cynoprint.com. Les engagements pris par internet sont majorés de 1 euro par chien pour frais bancaire et postaux.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés, sous déduction d'une somme de 10% du montant pour frais de secrétaire.

2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "service vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge pourra être désigné si le nombre de chiens dépasse 60 chiens environ, y compris les confirmations seules.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S. – Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" en classe Ouverte, Travail ou Intermédiaire à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer pour l'homologation du C.A.C.S. que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S.

Celle-ci peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé par le C.A.C.S. :
a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
b) s'il a déjà le titre de Champion National de Standard.

Les C.A.C.S. ne sont valables qu'après leurs homologations par la S.C.C.

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées ;

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
 - b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
 - c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
 - d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

AGE MINIMUM EXIGE POUR LA CONFIRMATION

1^{er} Groupe : 12 mois sauf :

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres 15 mois
ATTENTION : les **BORDER COLLIE** ne sont confirmés que dans des épreuves sur troupeau.

Se renseigner auprès du club au 05 63 02 29 00

2^e Groupe : 12 mois sauf :

Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois 15 mois

3^e-4^e Groupes 12 mois

5^e Groupe : 12 mois sauf :

Chien du Pharaon, Cirnec de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland 15 mois

6^e Groupe : 12 mois sauf

Rhodesian Ridgeback 15 mois

7^e Groupe : 12 mois

8^e Groupe : 12 mois sauf :

Retrievers 15 mois

9^e Groupe : 12 mois sauf :

Épagneuls Pékinois et Japonais 10 mois

10^e Groupe : 15 mois sauf :

Whippet, Petit Lévrier Italien 12 mois

TRÈS IMPORTANT – PROPHYLAXIE DE LA RAGE Avis aux exposants résidant en France

Pour les chiens de la 2^e catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.
- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de Douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquies à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de Douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.



ACCES AU PARC DES EXPOSITIONS :

Sorties autoroute Valence Nord ou Valence Sud

Direction Centre Ville Valence

(16 avenue Georges Clemenceau) - Suivre parcours fléché ➡

EXPOSITION CANINE
PARC DES EXPOSITIONS

DEMANDE D'ENGAGEMENT A L'EXPOSITION DE VALENCE - 3-4 mars 2012

Cadre réservé

@@@@

Race Sexe

Nom du chien

Couleur Poil (ras, long, dur)

Taille Poids
(pour Schnauzers, Pinschers, Chiens courants, Caniches, Spitz, Teckels) (pour les Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes)

N° Livre d'origines Date de naissance
(sur certificat de naissance : LOF, LOI, LOS, LOSH, NHSB, etc.)

N° de tatouage (ou transpondeur)

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur : M. Mme, Mlle
(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Propriétaire :

Nom : M. Mme, Mlle

Prénom

Adresse (lisible)

Code postal Ville

Pays Tél.

Confirmation demandée

Classe d'engagement

Puppy

Jeune

Intermédiaire

Ouverte

Travail

Champion

Vétéran

Hors concours

Je certifie sincères et véritables les renseignements figurant sur la présente feuille. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance, entre autres, le versement du montant total du présent engagement, même si le chien n'est pas présenté. En conséquence, j'exonère spécialement la Société Canine Rhône-Alpes de toute responsabilité du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou moi-même pour n'importe quel accident. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions du règlement notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. **Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h.**

Fait à _____, le _____ 20 _____ Signature : _____

Engagements par internet : www.cynoprint.com**

Montant des frais de participation

Tarif dégressif uniquement pour plusieurs chiens appartenant à un seul propriétaire.

	Jusqu'au 6 février		du 7 au 20 février	
	Non membres	Membres SCRA*	Non Membres	Membres SCRA*
1 ^{er} chien	32 €	29 €	42 €	39 €
2 ^e et 3 ^e chiens (chacun)	26 €	22 €	36 €	32 €
4 ^e et 5 ^e chiens (chacun)	21 €	17 €	31 €	27 €
6 ^e chiens et suivants (chacun)	16 €	11 €	26 €	21 €
Puppy, Vétéran, Hors Concours	21 €		31 €	
Meutes (6 chiens en individuelle)	60 €		70 €	
Chien supplémentaire	16 €		26 €	

* Membre SCRA : joindre une photocopie de la carte d'adhérent 2012.

** Le montant des engagements Internet est majoré de 1 € par chien pour frais de traitement.

1 entrée gratuite pour le 1^{er} chien inscrit (en classe individuelle), une deuxième entrée offerte à partir de 3 chiens inscrits.

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT NE POURRA ÊTRE PRIS EN CONSIDÉRATION

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé <i>(voir définition des classes dans le règlement)</i>	SOMMES adressées
Intermédiaire <i>(voir au verso)</i>	
Ouverte <i>(voir règlement)</i>	
Travail <i>(voir au verso)</i>	
Champion de Beauté <i>(voir au verso)</i>	
Jeune <i>(voir règlement pour limites d'âge exigées)</i>	
Meute	
Puppy, Vétéran, Hors concours	
Cotisation SCRA : 18,30 € (facultative) chèque à part	
Carte d'accompagnateur : x 3 €	
Gratuite si plus de trois chiens	
TOTAL A PAYER	

JOINDRE OBLIGATOIREMENT À TOUT ENGAGEMENT

- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité pour tous les chiens venant de l'étranger et les chiens de 2^e catégorie.
- Règlement : **uniquement à l'ordre de la SCRA section Drôme-Ardèche** : chèque bancaire, mandat-cash - Etranger : mandat international exclusivement
- **Une enveloppe timbrée à votre adresse** (tarif 20 g en vigueur) pour recevoir votre carte d'entrée
- Membre SCRA : joindre une photocopie de la **carte d'adhérent 2012**.
- Les engagements par **fax ne seront pas acceptés**, ainsi que **tout engagement non accompagné de son règlement**.

DEMANDE D'ENGAGEMENT (une feuille par chien) à envoyer avant le 20 février 2012
CYNOPRINT - Expo Valence - BP 14 - 01960 PERONNAS

REMPLEISSEZ très lisiblement ce volet en MAJUSCULES D'IMPRIMERIE afin d'éviter TOUTE ERREUR DANS LE CATALOGUE

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

Pour les classes Travail et Champion

Les titres doivent avoir été homologués avant la date de clôture des engagements à l'exposition

CLASSE TRAVAIL

CHIENS DE DÉFENSE

Date et lieu où le chien a obtenu soit :

- le Brevet de Chien de Défense en Ring
- le Brevet Campagne
- le Brevet Mondioring
- le R.C.I. mention classée (IPO I)
- le Brevet de Pistage Français
- le Brevet de Recherche Utilitaire
- le Niveau 3 pour le pistage FCI sur 2 concours
- le Test International de Sauvetage
- le Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin).

CHIENS D'ARRÊT BRITANNIQUES ET CONTINENTAUX :

date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique (BICP) 1^{er} ou 2^e catégorie

CHIENS COURANTS : date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

CHIEN D'ÉLAN NORVÉGIEN : date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu

• Sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon ;

• Sur piste naturelle l'un des 4 qualificatifs suivants chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

T.A.N. ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

CHIENS NORDIQUES DE TRINEAU : date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail échelon 1.

RETRIEVERS : date et lieu du concours où le chien a obtenu TB en Field ou B.I.C.P. 1^{er} ou 2^e catégorie.

LEVRIERS : attestation de la CNUL.

SPANIELS : date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

BARBETS : date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau 1^{er} ou 2^e catégorie.

TERRIERS : date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points

TECKELS : date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Joindre les justificatifs des titres Travail ou Beauté

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs)

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS

REPONSE

• Variétés :

Bergers belges, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russel, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Cockers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

• Couleurs :

Bergers de Brie, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogue Allemand, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Epagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

• Poil (Longueur ou texture)

Teckels, Saint-Bernard, Chihuahua, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-terriers, Podenco Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Berger des Pyrénées et Hollandais

• Taille :

Schnauzers, Pinschers, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue

• Poids :

Epagneuls Pékinois et Japonais, Epagneuls Nains Continentaux (Papillons, Phalènes).

En partenariat avec **VOS CHIENS MAGAZINE** et **CYNOPRINT**, la section **DRÔME-ARDÈCHE** offre des prix spéciaux de valeur aux éleveurs dont l'affixe sera le plus représenté à l'exposition.

Ce challenge ne concerne pas les meutes qui bénéficient de conditions plus avantageuses.

• **du 1^{er} au 10^e éleveurs :** matériel canin offert par le **Drôme-Ardèche**.

• **du 1^{er} au 4^e éleveurs :** les 2 premiers se verront attribuer respectivement 22 et 11 points au Challenge des Eleveurs "**Plaque Off Vos Chiens**". Les 4 élevages bénéficieront d'une pub d'1/4 de page dans *Vos Chiens Magazine* (à passer avant fin 2012).

Chaque exposant (particulier) participant aux 4 élevages gagnants se verra offrir le livre "*Acquérir un chiot*"

• **du 1^{er} au 10^e éleveurs :** 100 cartes commerciales (8,5 x 5,5 couleur) offertes par **Cynoprint**, accompagnées d'un diplôme par élevage.

En cas d'ex-aequo, tirage au sort.

Pour la participation à la séance de confirmation seule, découpez le coupon ci-dessous et renvoyez-le à l'adresse indiquée. Merci.

Demande d'engagement à la séance de confirmation (8 h 30 - 9 h 30)

Répartition des groupes identique à l'exposition

Clôture des inscriptions : 20 février

Tarifs (par chien) : 30 €

N° d'arrivée

Nom du chien Sexe : Mâle Femelle

Race

N° de tatouage ou de transpondeur Date de naissance N° Livre d'origine

Nom du producteur : M., Mme, Mlle Fait à

Nom et Prénom du propriétaire : M., Mme, Mlle le 2010

Adresse

Code postal Ville Tél.

Signature

- E**
X
P
E
D
I
E
Z
1. le règlement sera établi à l'ordre de S.C.R.A. Section Drôme-Ardèche
 2. une enveloppe timbrée (tarif 20 g en vigueur), libellée à votre adresse pour l'envoi de votre carte d'entrée,
 3. la demande d'inscription : remplir soigneusement cette feuille en lettres majuscules

Un seul chien par feuille, photocopies correctes acceptées - âge minimum pour la confirmation : voir extrait du règlement page 2

Envoyez le tout (confirmation seule) à :
Mme Christiane CHALLAYE
Le Clap 07200 St Julien du Serre

MON REGLEMENT

Confirmation (s) : x 30 €

Carte d'accompagnateur : x 3 €

Gratuite si plus de trois chiens

TOTAL A PAYER